



LA FÉDÉRATION RÉVOLUTIONNAIRE ARMÉNIENNE DASHNAGTSUTYUN, LE PARTI JEUNE TURC ET LE GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS

(2)

L'AURORE – Ve. 10.09.1909

- Les Questions d'Orient –
La situation en Turquie d'Europe
La question arménienne
Les Arméniens d'Adana

Nous avons signalé hier le regrettable conflit provoqué entre la Porte et les Arméniens par la condamnation définitive à la potence de quatre Arméniens d'Adana. On massacre les gens : après quoi, on pend les survivants : telle est la justice orientale. Nous sommes heureux, d'autre part, d'enregistrer qu'une entente officielle s'était faite, antérieurement, entre le comité Union et Progrès et le plus influent des comités arméniens, le Dachnaktzoutioun. Voici le texte de l'accord :

L'Union et Progrès et le Dachnaktzoutioun, dans le but d'assurer l'indépendance de la patrie, de maintenir son intégrité politique et territoriale, de dissiper les malentendus existants et d'établir de meilleures relations entre les divers éléments ottomans, sont tombés complètement d'accord sur les points essentiels suivants :

- 1° - Les deux Comités travailleront de leurs forces réunies et ne reculeront devant aucun sacrifice pour consolider la Constitution et asseoir sur des bases inébranlables le développement général du peuple.
- 2° - Contre la possibilité de mouvements réactionnaires, les deux Comités réagiront, autant que le leur permet la loi, avec une volonté ferme et une ligne de conduite nette.
- 3° - Le but de l'activité unie des deux organisations étant de protéger la patrie ottomane contre les divisions et les séparations, elles travailleront pratiquement à dissiper dans l'opinion publique des faux bruits, héritage de l'ancien régime, d'après lesquels les Arméniens auraient des idées d'indépendance.
- 4° - Les deux Comités se déclarent d'accord sur l'extension des pouvoirs administratifs provinciaux, qui assurera le développement et le progrès de toute la patrie ottomane.
- 5° - L'Union et Progrès et le Dachnaktzoutioun considérant les événements du 31 mars (nouveau style 13 avril) et les malheurs d'Adana comme un avertissement, ont décidé de travailler, la main dans la main, à la réalisation des points essentiels ci-dessus mentionnés.

Il ne faudrait point croire que là se borna l'entente : facile sur les principes généraux, elle menacerait de ne pas survivre à la discussion de questions particulières : ces

dernières, du moins les plus importantes, ont été examinées et résolues d'un commun accord : ainsi la question capitale de l'enseignement. On ne saurait exagérer l'importance de cette entente, non seulement pour les bons rapports entre Turcs et Arméniens, et la sécurité du nouveau régime, mais encore pour la répercussion qu'elle peut manquer d'avoir sur les relations du comité Union et Progrès et du gouvernement jeunes-turcs avec les autres éléments chrétiens de l'Empire.

L'ACTION BÔNOISE – Di. 03.10.1909

- La question arménienne –

Malgré les Jeunes Turcs, les persécutions continuent en Arménie.

Démission du Patriarche arménien.

CONSTANTINOPE. - L'arrangement conclu entre le comité Union et Progrès et le comité arménien Dashnaktzoutioun, bien qu'il soit de nature à faciliter les rapports des musulmans et des Arméniens de la Jeune-Turquie, n'entraîne pas le règlement immédiat de la question arménienne.

La démission du patriarche arménien vient au contraire de compliquer le débat et d'aggraver le conflit. Pierre-Paul XII Sabbaghian, patriarche arménien, se plaint que les jugements rendus par la cour martiale, à la suite des massacres d'Adana, n'étant pas été révisés et rectifiés:

- « Nous espérons, écrit-il, que les provocateurs et les organisateurs de cette terrible catastrophe seraient soumis à un jugement sérieux et qu'ils auraient été éloignés pour toujours.

Malheureusement, la déclaration officielle, faite par le gouvernement, est restée sans résultat dans la pratique!

Bien au contraire, les sentences prononcées, opposées aux principes les plus formels de la justice de la légalité, incompatibles avec des droits incontestables, ont été approuvés.

Cela a jeté dans le plus profond désespoir les Arméniens qui de tout temps ont constitué un des plus fidèles éléments de l'Empire.

En présence de cette situation, conclut le patriarche, ma tâche devenant extrêmement difficile, je me vois dans la triste obligation de donner ma démission.

Cette lettre adressée au grand-vizir ne fait que résumer les plaintes qu'ont suscitées les arrestations, les emprisonnements et les condamnations d'Arméniens au cours de l'enquête ordonnée par le gouvernement de Constantinople depuis le prononcé des sentences. Pendant plus d'un mois on a différé la mise à exécution d'une quarantaine de condamnations dont cinq ou six visent les Arméniens. Les jeunes turcs voulaient éviter de mécontenter l'élément arménien, Mais les hauts fonctionnaires venus en personne à Constantinople ayant insisté sur la nécessité de faire appliquer les décisions des tribunaux, les condamnations en suspens furent soumises à la sanction impériale. C'est cette mesure qui provoque la démission du patriarche.

Le 30.06.2017

WAN

©Western Armenia News